

L'EXERCICE DE L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE AUX PAYS-BAS

Etude comparative de l'état des recherches

D.A. Wittop Koning

Cela fait déjà quarante ans que le Cercle d'Histoire de la Pharmacie en Benelux fut fondé. Deux membres de la première heure sont encore en vie; tous deux ont écrit un livre sur l'Histoire de la pharmacie de leur propre pays. Ce sont le Docteur L.J. Vandewiele, avec son "Histoire de la Pharmacie en Belgique" (Geschiedenis van de Farmacie in België) (Beveren 1981)(30), et votre serviteur, le Docteur D.A. Wittop Koning et son "Compendium pour servir à l'Histoire de la Pharmacie aux Pays-Bas" (Compendium voor de geschiedenis van de Pharmacie van Nederland) (La Haye, 1986)(46). Partant de ces deux ouvrages, je tenterai de considérer ce qui a été accompli au cours de ces quarante années dans ce domaine et ce qu'il reste à faire dans les deux pays.

La conception des deux ouvrages est totalement différente. On peut toutefois distinguer des périodes déterminées dans l'un comme dans l'autre. Pour la période jusqu'à 1500, le Moyen Age, Vandewiele se demande "Comment le premier apothicaire arriva-t-il dans nos contrées ?" En ce qui concerne la période que j'ai appelée "La Période Citadine" (1500 -1800) il faut désormais introduire une différenciation, puisque le Nord des Pays-Bas devint indépendant en 1648 par le Traité de Munster et que le Sud restait sous la souveraineté espagnole. Lors du Traité de Rastadt en 1714, le Sud des Pays-Bas revint à l'Autriche. Par la suite, les deux pays, les Pays-Bas et la Belgique, furent soumis à la France (1795-1814). Finalement les deux pays furent réunifiés en 1814 sous le Roi Guillaume I, puis, à partir de 1830, ils suivirent des destins séparés.

J'interromprai donc mes considérations historiques à ce moment de l'Histoire.

Le plan des ouvrages cités plus haut ne se prête pas à ce discours inaugural. Au lieu d'une répartition par périodes qui inclurait le traitement pour chacune d'elles d'un certain nombre de sujets répétés, il paraît plus judicieux de comparer ces sujets au cours de l'ensemble de l'Histoire. Il convient alors de traiter les sujets suivants :

- 1. Les arrêtés des Autorités, telles que les règlements, les livres de prescriptions, les taxes, etc.
- 2. Le commerce des médicaments, comprenant le commerce de gros, les officines, incluant la croissance des lieux d'établissement, et l'apothicaire, sa formation, la règle du "numerus clausus", les jardins des plantes médicinales, l'herboristerie.

ARRETES DES AUTORITES

Réglementation

Avant que ne soient édictées, au cours de la période française, des lois s'appliquant à l'ensemble du pays, de nombreux endroits possédaient depuis longtemps leurs propres réglementations locales dont la validité restait cantonnée au territoire propre. Ces statuts sont d'une importance capitale pour l'Histoire de la Pharmacie, surtout dans le domaine de l'Histoire comparée. Dans mon Compendium, j'ai effectué cette comparaison aussi minutieusement que possible. Il apparaît ainsi que ces statuts ne sont pas l'invention des autorités locales, mais qu'ils sont empruntés, avec le reste, au droit d'une autre ville, dite "la ville mère". Des filiations entières ont ainsi vu le jour, qui se ramènent, au sein de l'ancien droit du pays, à quelques familles correspondant à des régions : les familles du Brabant, du Sud du Comté de Hollande, de la Hollande centrale, du Pays d'Utrecht, de l'Overijsel, du Gueldre et de la Zélande. En Belgique on distingue en outre les familles flamande, anversoise et liégeoise.

La famille brabançonne trouve son origine à Louvain, la flamande à Utrecht. Bergen op Zoom (1530) appartient sûrement à la famille anversoise au travers de Breda, Amsterdam — à cette époque — (1519) à la brabançonne (Louvain) au travers de Haarlem, et Maastricht (1490) à une petite famille de l'Empire germanique non citée jusqu'ici de la ville d'Aix-la-Chapelle (35).

Guislain (15) s'est chargé d'un travail préparatoire sur la Belgique en classant les articles les plus anciens des statuts par rubriques, soit en neuf catégories, ce qui rend possible le classement par familles.

Il est clair que les Pays-Bas ont reçu leurs premières réglementations de la Belgique actuelle (38), des familles anversoise et brabançonne en particulier. Dans mon article sur les statuts les plus anciens de la ville d'Ypres (45), j'ai fait apparaître qu'il est plausible qu'ils trouvent leur origine à Paris (1322) et qu'ils ont probablement été introduits à Ypres par Johan Yperman qui fit ses études à Paris (25).

A la demande de l'Impératrice Marie-Thérèse, les professeurs de la Faculté de Médecine de Louvain établirent un projet de réglementation de l'exercice de la médecine pour l'ensemble du territoire des Pays-Bas autrichiens. Ce projet fut achevé en 1785, mais ne fut jamais mis en exécution à cause des circonstances mouvementées de l'époque.

Les Collèges des Médecins

Vandewiele (27) écrit : par Collège des Médecins il ne faut pas entendre le Collège des Médecins au sens strict, lequel en formait la direction, mais Le Collège des médecins au sens large; y sont alors inclus, les médecins, les licenciés en médecine, les apothicaires, les chirurgiens, les sages-femmes, les barbiers, les droguistes, mais aussi tous ceux qui avaient une occupation en relation avec la médecine, que ce soit dans un cadre légal ou non. Ces Collèges des Médecins constituaient l'Ordre des Métiers de la Santé, ou, selon les mots de Marie-Thérèse : "un Corpus medicum ou Tribunal particulier pour la médecine".

Le Collège des Médecins au sens strict est constitué d'un nombre limité de personnes, sept en général; selon les lieux ce sont exclusivement des médecins (Anvers, Bruxelles), ou bien des médecins, des apothicaires et des chirurgiens ayant à leur tête un représentant du magistrat.

Les compétences du Collège ne s'étendaient pas seulement au territoire de la ville où il avait été institué, mais sur toute la campagne faisant partie de la juridiction de la ville.

A une exception près, les Pays-Bas ne connaissaient que le Collège au sens strict. Seule la Frise, connue pour son pouvoir centralisé, avait un Collège des Médecins provincial. Tous étaient constitués exclusivement de médecins.

Là, les médecins se considéraient supérieurs aux apothicaires; ceux-ci sont "purement et simplement des famuli medicorum (serviteurs des médecins) (23). En outre, aux Pays-Bas, le pouvoir du Collège des Médecins se limite à la ville. A Amsterdam les apothicaires furent tout d'abord membres de la Guilde Saint-Luc qui exerçait la fonction de supervision. En 1637, la municipalité érigea un Collège des médecins (32). Dans de nombreuses autres villes, les dirigeants de la Guilde dont était membre l'apothicaire se chargeaient également de faire exécuter les décisions des autorités.

Pharmacopée

En 1963, j'ai tenté de donner une définition du mot pharmacopée et j'ai suggéré alors une formule sobre : "Un livre de prescriptions établi par la loi". Il n'est pas nécessaire que le livre ait été rédigé dans ce but, de sorte que l'Antidotaire, français d'origine, devint la Pharmacopée d'Ypres vers 1300 et ensuite d'Anvers (1517), d'Amsterdam et de Middelbourg. Le Dispensatorium de Valerius Cordus, allemand d'origine, deviendrait la Pharmacopée d'Anvers (1659), de Bruxelles (avant 1642), et pour le Nord de Middelbourg (1614).

Vandewiele me compte pour cela parmi les "observateurs souples". Il écrit qu'à ce compte il faudrait également inclure parmi les Pharmaco-

pées de Belgique le Dispensatorium Austriaco-Viennense (Bruxelles 1747), les Pharmacopées de Paris, de Londres etc., mais à cette époque l'important n'est pas le pays, Belgique ou Pays-Bas, mais ce qui importe ce sont les villes qui prescrivent un ouvrage déterminé de manière contraignante, quel que soit son lieu de provenance, quel que soit le lieu où il a été rédigé. Daems et Vandewiele donnent la définition suivante d'une pharmacopée : "Au sens historique, une Pharmacopée est un ouvrage, quel qu'en soit le titre, dans lequel, et pour les besoins de la préparation (officielle) de médicaments, sont formulées les prescriptions et les indications du ou des auteurs, lequel ouvrage était rendu obligatoire d'une facon quelconque par une autorité reconnue par les apothicaires et par les médecins, même si cette obligation n'est pas apparente dans son titre". Cette définition est utilisable à condition que l'on en étende la portée de manière logique aux temps les plus reculés. Si l'on cherche à connaître quels livres de prescriptions étaient en usage dans les différentes villes des Pays-Bas et de Belgique, on n'a plus le droit de dire que ce sont alors des pharmacopées néerlandaises ou belges; ce sont des Pharmacopées locales; les Pharmacopées nationales nous parviennent pour la première fois pendant la période française avec en tête la Pharmacopoea Batava en 1805.

Les villes qui acceptèrent plus tard l'Antidotarium Nicolai comme Pharmacopée, ne le firent certainement pas toujours sans y apporter des modifications. Ainsi, Anvers édicta en 1517 une série de prescriptions pour la préparation d'emplâtres et d'onguents, laissant en vigueur les indications de l'Antidotaire pour les autres préparations. L'Antidotarium est la Pharmacopée d'Ypres, mais uniquement par adjonction du nom de la ville où le livre avait force légale.

Des modifications étaient bien entendu apportées à la Pharmacopée au fur et à mesure du passage du temps. Dès 1921, Haver Droeze donne des listes de médicaments figurant dans les différentes éditions de la Pharmacopée d'Amsterdam et des éléments qui ont disparu à travers les âges. Il produit même une liste de médicaments de l'Antidotarium Nicolai qui figurent encore dans la Nederlandse Pharmacopee (Pharmacopée Néerlandaise) Edition IV (1905). Il subsiste encore trois composés issus de l'Antidotarium; il s'agit de Mel rosarum, Oleum rosarum et de Oxymel simplex.

Il serait utile de collecter des données similaires concernant d'autres pharmacopées locales et d'essayer de retrouver les raisons des disparitions de certains médicaments, l'apparition du médicament chimique et même de préparations de synthèse.

Dans l'édition fac-similé de l'Amsterdamse Pharmacopee (Pharmacopée d'Amsterdam) de 1636, j'ai fourni quelques données sur la provenance à partir des Pharmacopées d'Augsbourg, de Cologne et de Londres, les trois livres dont se servait Nicolaas Tulp en plus de l'Antidotarium Nicolai pour ses préparations. Le fait que les apothicaires d'Anvers étaient tenus de posséder un certain nombre d'autres livres de prescriptions (notamment ceux d'Amsterdam et de Paris) ne veut pas dire que ces autres livres avaient force de loi. C'est la Pharmacopoea Bruxellensis qui jouait ce rôle en attendant.

Middelbourg indique déjà bien plus tôt (en 1587) quels étaient les livres recommandés à côté du Dispensatorium de Valerius, à savoir la Pharmacopée de Rondelet (Montpellier), le Dispensatorium Florentinum (Anvers 1561), la Pharmacopoea Augustana de 1573 et le Coloniensis de 1565. La pharmacopée propre devait être rédigée à partir de Nic. Praepositus, de Mesua et de Cordus mais ceci n'eut toutefois pas lieu. Ceci ne veut cependant pas dire que tous ces livres constituent une pharmacopée ayant force de loi.

Le gouvernement autrichien a essayé de faire rédiger une pharmacopée pour l'ensemble de la Belgique afin d'évincer toutes les pharmacopées municipales. Mais on ne parvint pas à briser la résistance des villes. En 1773 l'ordre parvient aux Professeurs de Louvain de dresser une pharmacopée nationale. Ceux-ci choisirent le Dispensatorium Pharmaceuticum universale de l'Allemand Daniel Wilhelm Triller (Louvain 1781).

Pendant la période française, le département des Deux-Nèthes produisit sa propre pharmacopée. En 1812 parut la Pharmacopoea

manualis a consilio medico Praefecturae utriusquae Nethae edita Antwerpia 1812. Elle restera la seule pharmacopée régionale de nos deux pays. Broekx écrit : "Il est clair que les rédacteurs de la pharmacopée se sont surtout inspirés de la Pharmacopoea Batava qui était à la fois la plus nouvelle, la plus savante et celle qui présentait le mieux, dans tous ses détails, l'application féconde des connaissances chimiques à l'art de pharmacie".

L'édition à Amsterdam en 1742 et en 1775 de la traduction de la Pharmacopoea Bruxellensis sous le titre Brusselse Apotheek (Pharmacie Bruxelloise) constitue également un fait remarquable. Les pharmacopées autrichiennes prescrites en Belgique connurent également plusieurs éditions aux Pays-Bas, telles que : le Dispensatorium Pharmaceuticum Austriaco-Viennense de 1737, qui fut édité à Bruxelles en 1747 parce que l'édition autrichienne était épuisée. Cette édition était augmentée d'une annexe. Ce livre de prescriptions fut ensuite réédité à Louvain en 1774 et à Leyde en 1781 et 1786.

La seule traduction en néerlandais de la Pharmacopoea Austriacoprovincialis (1775) fut éditée à Rotterdam sous le titre : Apotheek der Oostenrijkse Staaten. Ces éditions aux Pays-Bas avaient probablement pour objet d'être utilisées sur place.

Taxes

Dans son étude sur les "Tarifs de médicaments" Guislain lie l'institution de taxes à la création des Collèges de Médecins. Vandewiele situe ce lien au niveau des villes qui possédaient leur propre pharmacopée. L'écart ne peut pas avoir été bien grand. Ainsi, Bruxelles en 1641, Anvers en 1661 et Gand en 1663 avaient toutes une taxe. Dans les Pays-Bas du Nord, il existe à la même époque des taxes à Amsterdam (1640), à Utrecht (1656), à Rotterdam (1661) (mutuelle) et à Dordrecht (1675). En 1668, Hulst utilisait apparemment la taxe d'Anvers. Zierikzee (1674) et Gand (1787) avaient une taxe Laborum.

D'autres taxes ne seraient plus instituées aux Pays-Bas par la suite. En Belgique en revanche en de nombreux endroits.

Le lien (tel que je l'avais supposé) avec une politique d'établissement visant à donner à l'apothicaire une position de monopole ne s'est pas vérifié. Ceci aurait impliqué une protection du patient contre l'apothicaire; mais il semble que ce fut plutôt une mesure pour lutter contre la concurrence réciproque.

Les taxes nous fournissent des prix au détail qui peuvent être comparés aux prix de gros et du marché, comme nous le verrons.

LE COMMERCE DES MEDICAMENTS

Commerce de gros

A la fin du 13è siècle, Bruges devint le centre commercial du Nord et en 1317 les Italiens organisèrent bien vite une expédition annuelle vers les Pays-Bas; ils apportaient à Bruges les produits de l'Inde et du Levant et emportaient les produits d'Allemagne et des pays baltes.

Les commerçants en gros d'épices étaient également herboristes. Ils exerçaient leur métier à Bruges depuis la "Cruydthalle". Les Italiens établirent dans la ville la première Bourse de Commerce.

Après le déclin de Bruges au cours de la première moitié du 15e siècle, Anvers prit sa place; les Italiens déplacèrent leur bourse vers cette ville. Ceci perdurera jusqu'au siège de 1586. Anvers était alors ce que Bruges avait été au 14e siècle et ce qu'Amsterdam deviendrait au 17e, le pont où se croisaient l'Europe septentrionale et l'Europe méridionale.

Dans son Histoire des Prix aux Pays-Bas, Posthumus à étudié les prix des marchandises à la Bourse d'Amsterdam de 1585 à 1914 sur la base des prix courants insprimées de la Bourse de Commerce d'Amsterdam. Ces marchandises consprenaient évidemment de nombreuses drogues

et épices. J'ai repris ces données dans ma thèse de doctorat (1942), mais Posthumus ne m'avait pas communiqué sa méthode d'exploitation des données. Lors d'un travail ultérieur il apparut que ces données étaient incomplètes et que la période était trop courte pour pouvoir tirer des conclusions. Les données postérieures à 1637 sont encore à exploiter. En ce qui concerne Anvers, de telles listes, éventuellement manuscrites, ne sont pas, ou plus, connues.

Après l'incorporation des Pays-Bas à la France, les droguistes (les herboristes) durent se faire enregistrer eux aussi.

J'ai publié avec le Docteur Bierman les noms des droguistes exerçant le commerce en gros. Cet enregistrement a dû également avoir lieu dans les Pays-Bas méridionaux.

Cotes officielles

Outre les listes concernant les marchandises cotées à la Bourse d'Amsterdam, des listes de prix des grossistes, des herboristes ont été conservées. J'ai rassemblé ce que je connais à ce sujet pour une conférence. Il s'agit tout d'abord de reconstructions fondées sur le "Livre des Dettes" de l'apothicaire Mylius (décédé en 1665) de la ville de Kampen couvrant les années 1655-1665 et '66 et sur le Grand Livre d'Antoni d'Ailly (1766-1825) pour les années 1819 et 1820. Mylius a repris trois listes de prix à la fin de son livre pour les années 1659 et 1660, dont la première porte le nom de Jan Pauw, droguiste près de la brasserie "De Swaen, in de vergulde Pauw" (Le Cygne, dans le Paon doré) à Amsterdam. 268 articles apparaissent ici.

Grendel a établi des listes de prix à partir de factures de l'Hôtel-Dieu de Gouda pour les années 1661 à 1674, 1714 à 1745 et 1746 à 1778 portant sur 211, 164 et 113 articles respectivement.

Lors de ma conférence citée plus haut, j'ai traité des listes de prix de : F. Nieuwenhuis d'Amsterdam pour 1805 comprenant 221 produits, dont 100 chimiques et 121 galéniques;

Mastenbroek et Gallenkamp d'Amsterdam pour 1877; Zeeger Willem Mouton de La Haye pour 1877;

Veuve Elsen et Fils de Breda pour 1878, 1886 et 1887. La première liste comprenant 30 médicaments secrets (spécialités) dont la majeure partie est complètement tombée dans l'oubli, est d'un intérêt tout particulier. Mon Collègue Geldof m'a fait parvenir une liste manuscrite de prix d'un apothicaire de Bruges.

Des listes de prix des fournitures d'apothicaires telles que la verrerie ont également été conservées. Des recherches supplémentaires devront encore être effectuées dans nos deux pays dans ce domaine. Une société telle que Hanon, de Liège, (1840/41) aura sûrement tenu des listes de prix elle aussi.

Commerce des médicaments

Le contenu des différentes pharmacopées ne nous fournit aucun aperçu sur l'importance de l'utilisation des médicaments qui y sont repris. On peut affirmer sans risque que la pharmacopée retardait d'une génération et que de nombreux médicaments étaient obsolètes depuis longtemps.

De même, les listes des prix des marchandises de la Bourse d'Amsterdam ne nous fournissent qu'une simple liste de matières premières avec les prix du marché en vigueur à ce moment. Les listes de prix du grossiste, de l'herboriste ou du droguiste indiquent une certaine sélection et les prix de gros qui en découlent.

Ce sont tout d'abord les listes établies à partir du Livre des Dettes de Mylius et des factures de l'Hôtel-Dieu de Gouda qui donnent une image des quantités et des prix de détail. On pourrait en déduire partiellement l'importance de l'utilisation d'un médicament déterminé au cours d'une période donnée.

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine; on ne trouvera pas de si tôt des documents de la qualité de ceux de Gouda, mais il devrait tout de même y avoir d'autres factures détaillées que l'on puisse retrouver aux Pays-Bas ou en Belgique. Je pense par exemple aux factures de l'Hôtel-Dieu de Leyde, qui étaient tout aussi détaillées au début, bien que les factures originales n'existent plus comme à Gouda.

Il doit être possible de retrouver de tels documents en Belgique, ainsi que des listes de prix des fournisseurs.

Nous connaissons enfin les prix de détail à partir des taxes. Aux Pays-Bas, la comparaison de la faible quantité de documents n'a pas permis d'aboutir à un résultat, mais comme nous l'avons vu, la Belgique a connu davantage de taxes que les Pays-Bas.

Répartition des officines d'apothicaires

J'ai donné dans mon Compendium les premiers établissements d'apothicaires dans les différentes villes des Pays-Bas, répartis sur trois périodes, le Moyen Age avec 27 lieux d'établissement, la période 1500-1800 avec une augmentation de 60 villes et de 1800 à 1865 avec une augmentation de 101 villes, soit un total de 188 villes où il y avait une officine. J'écrivais dès ce moment que des recherches plus poussées établiraient une ancienneté plus grande pour plusieurs établissements. Nous avons effectué des recherches dans les archives avec le Docteur Bierman qui ont amené des modifications dans la classification chronologique. Nous avons effectué ensuite des confrontations avec l'importance de la population, de sorte qu'il devenait possible de calculer la population qui rendait possible un nouvel établissement au cours d'une période déterminée. Cette importance dans la population diminue au cours des années.

La population des différentes villes est empruntée aux travaux de A.M. van der Woude, qui a publié des listes pour les années 1525, 1675, aux alentours de 1750 et 1795, l'année où eut lieu le premier recensement national. Hélin a effectué le même travail sur la Belgique, mais en Belgique il n'y a pas eu un recensement de la population entière comme celle de 1795 en République Batave. Il existe en revanche le recensement

de l'An IV (1796) pour le pays flamand et qui a été conservé dans le cas de 60% des lieux. Des recensements ont été organisés au Brabant en 1755 et en 1784. Hélin avance néanmoins des chiffres pour Anvers, Gand, Bruges et Louvain et dans une moindre mesure pour Bruxelles.

La population d'Anvers croît de 12.000 à 50.000 âmes entre 1358 et 1527. C'est au cours de cette période que s'y installe le premier apothicaire, Wencelijn van Mechele. Cet apothicaire devait desservir une population invraisemblablement élevée (environ 30.000 âmes). Selon les critères néerlandais, ceci suggère l'existence d'un apothicaire plus ancien et/ou la présence à ce moment de plus d'un apothicaire. En ce qui concerne Bruges, nous ne disposons malheureusement que d'une estimation de la population pour la fin du 16è siècle, à savoir entre 26.000 et 27.000 habitants. Vandewiele indique qu'entre 1576 et 1596 six apothicaires apparaissent dans les documents. Ceci reviendrait à une officine d'apothicaire pour 4.000 à 5.000 âmes, ce qui correspond aux données de cette période pour les Pays-Bas.

En ce qui concerne Gand, nous ne disposons que de chiffres de la population du début du 17è siècle — entre 1606 et 1615 — indiquant 31.073 âmes. Vandewiele a connaissance pour cette période de trois apothicaires tout au plus, ce qui correspondrait à un pour 10.000 habitants (ce qui semble plutôt faible). En ce qui concerne Bruxelles, Hélin ne dispose que des chiffres de la population de 1755 ou après, à savoir 57.854. Vandewiele signale qu'en 1649 il y avait déjà 26 apothicaires. Bien que ces chiffres ne soient pas comparables, ils reviendraient à une proportion de un pour 2.200 habitants, ce qui n'est d'ailleurs pas si mal pour la capitale.

Mons, Tournai, Ypres, Louvain, Malines, Diest, Tirlemont, Saint-Trond, Hasselt, Tongres et toutes les villes du bord de Meuse (Dinant, Namur, Maastricht, Ruremonde et Luxembourg) plafonneraient au niveau moyen en 1770; ce n'est que plus tard qu'il y eut une reprise.

Nous connaissons les chiffres pour les villes néerlandaises de Maastricht et Ruremonde, à savoir :

Maastricht		Ruremonde
1750	15 - 20.000	2.500 - 5.000
1705	17 963	3 788

Il n'en ressort pas une grande croissance. En 1803 Maastricht avait 14 et Ruremonde en avait 2, ce qui revient à 1 sur 1300 et sur 1900 respectivement.

Dans sa thèse, Guislain donne les chiffres de la population du département de la Dyle avec le nombre d'officines d'apothicaires. La division donne une officine pour 1500 âmes, ce qui correspond aux chiffres de cette époque pour le Nord des Pays-Bas. Il y avait alors, dans ce département, 14 villes possédant une officine. Il est possible de dresser une liste provisoire des premiers établissements en Belgique à partir du livre de Vandewiele. Cette liste va de 1269 à 1770 et porte sur 32 villes, dont 11 avec un établissement avant 1500. Cette liste est de très loin incomplète.

1269	Louvain	Johannes dictus de Lyra.
1285	Bruges	Petrus apothecarius de Monpellier
1292	Ypres	statuts
1298	Malines	Franciscus Floret
1302	Tournai	Jakemin l'apoticare
14è	Roesselaere	<u>-</u>
1337	Liège	Maistre Pirre li apotikaers
1379	Gand	Martin van Sycleir van Pavye
1398	Mons	Raoul Kierpette
1421	Bruxelles	-
1499	Anvers	Wencelijn van Mechele
1530	Tirlemont	•
1540	Audenarde	Raes vander Brugghe
	Tongres	Herman Stas
1562	Hoei	Nicolas Forre
1627	Zottegem	Judocus Bauwens ou baseler
1629	Geraardsbergen	Maître Nicolaes van der Haghen
1664	Ostende	Theodoor Doens, Jacques Casteleijn

1675	Namur	-
1677	Dendermonde	-
1683	Courtrai	Jan Gillon
1704	Maaseik	J. Engelbert Langbeen
1713	Hasselt	Frans Coninx
1724	Assenede	-
18è	Saint Trond	Trudo de Woude
1733	Turnhout	-
1741	St-Nicolas	-
1752	Aalst	-
1759	Charleroi	Joseph Thibaut
1765	Binche	-
1768	Aat	-
1770	Nieuport	Antoine van den berghe

D'autres données fournies par Vandewiele suggèrent 24 autres lieux présentant des indices de l'existence d'une officine d'apothicaire, 3 lieux où il y avait un Hôtel-Dieu, 12 avec un "numerus clausus" en 1768; le fait qu'un lieu fasse partie du ressort du Collegium medicum d'une ville voisine n'implique pas forcément, à mon avis, qu'il y avait une officine d'apothicaire dans ces sept lieux.

Je ne vous lirai pas cette liste, mais j'en citerai quelques faits. A Binche et en Aat il y avait respectivement en 1765 et '68 deux et quatre officines, ce qui suggère des établissements antérieurs avec une seule officine. Le nom de l'apothicaire est donné pour 21 villes.

Quelques uns de ces noms nous fournissent une indication quant à l'origine de l'apothicaire. Johannes dictus de Lyra, 1269, de Louvain, est probablement originaire de Lierre, mais nous ne savons rien sur la pharmacie à Lierre. Petrus Apothecarius de Bruges, 1285 venait de Montpellier et Martin van Sycler de Gand, 1379 de Pavie, des lieux où il y avait déjà des officines d'apothicaires avant qu'il n'y en ait chez nous. En 1357, Diedric van Brunswijc, apothicaire d'Utrecht, devint bourgeois de Bruges. Serait-il venu de Brunswick en passant par Utrecht? Aux Pays-Bas, nous ne disposons pas d'indications de cette

sorte, Asperen et Jutphaas ne sont probablement que des lieux de naissance.

En ce qui concerne Tirlemont, on peut faire remonter le premier établissement à 1530, la date de la plaque murale avec "Le Mortier". Nous avons en effet rencontré à Flessingue des épitaphes de Reynier van den Putte, Apothecaris, né à Tirlemont, âgé de 82 ans, décédé le 31 mars 1616 et de son fils Pieter décédé le 15 juillet 1655. Reynier s'est probablement enfui de la Belgique avec sa famille vers Flessingue en 1585.

Partant de l'officine, nous en sommes ainsi arrivés à l'apothicaire. Mais avant de passer à ce sujet, il convient de citer l'officine municipale.

L'officine municipale

Les officines municipales, correspondant à un type de gestion où l'officine est la propriété de la ville, existent dans de nombreuses villes du Nord de l'Allemagne, la plus ancienne étant Lüneburg en 1475. On admettait en Allemagne que ce type de gestion pourrait bien être d'origine néerlandaise. Il existait en effet une officine municipale dans la ville hanséatique de Kampen dès 1470, mais elle n'exista que durant un an ce qui fait qu'à mon avis il convient quand même d'en situer l'origine dans le Nord de l'Allemagne: par exemple à Brême ou à Lübeck. Jusqu'au règne de Charles-Quint, le Nord des Pays-Bas était orienté vers l'Allemagne. Des officines de cette sorte n'auront donc certainement pas existé en Belgique.

Les pharmaciens

Les noms des apothicaires d'avant 1800 doivent être réunis avec beaucoup de patience à partir de sources manuscrites et imprimées.

A l'époque française, toutes les personnes exerçant un métier de la santé devaient se faire enregistrer, et tous les ans une "Liste Génerale" était publiée par département; nous en avons retrouvé un exemplaire pour les différents départements dans les archives. En Belgique, nous disposons des listes pour les départements de la Meuse inférieure, de la Dyle et des Deux Nèthes. Les autres doivent se trouver aux archives provinciales ou à Paris. En 1818, après la période française, ces personnes ont du se faire enregistrer de nouveau et des listes imprimées étaient publiées tous les ans, en Belgique jusqu'en 1830, aux Pays-Bas bien plus longtemps.

Pour les Pays-Bas, le Docteur Bierman, le Professeur van Lieburg et moi-même avons réuni 4000 pharmaciens dans notre "Biographische Index van Nederlandse apothekers tot 1867" (Index biographique des pharmaciens néerlandais jusqu'en 1867).

En Belgique une documentation importante a déjà été réunie par Madame Aernouts pour Anvers (1516-1792), par De Backer pour Gand (Moyen Age), par le Docteur Guislain pour Bruxelles (1651-1793), par Van den Heuvel pour Malines, etc. Il conviendrait de coordonner ce travail de façon à pouvoir disposer plus aisément de ces données.

Le numerus clausus

En ce qui concerne la Belgique, une limitation du nombre des apothicaires a lieu en 1647 à Malines; il semble d'ailleurs que cette règle joue en de nombreuses villes de la province du Hainaut, avec comme ville la plus importante Tournai.

Aux Pays-Bas cette question a été peu à l'ordre du jour. Nimègue fait une tentative en ce sens en 1644. Au siècle suivant c'est Groningue qui institue un "numerus clausus" (1729); à Delft, La Haye et Leeuwarden la tentative ne fut pas menée à bien.

Outre les apothicaires d'officine, il y en a eu d'autres, comme les apothicaires de la Cour, les apothicaires militaires de l'armée et de la marine et l'apothicaire provincial.

Les apothicaires de la Cour

En Belgique, Charles-Quint avait Van der Linden et Andries comme apothicaires de la Cour.

Dès le règne d'Albrecht de Bavière (1358-1404) les Pays-Bas ont connu comme apothicaire de la Cour Colaert van Balustre. Pendant le stadhoudérat il existait des apothicaires de la Cour; ils ont fait partie du cortège funèbre de Frederik Henrik, de Guillaume IV et d'Anne de Saxe. On a conservé un livre de recettes qui circulait parmi les apothicaires de La Haye pendant la période allant de 1792 à 1820.

Les apothicaires militaires

Dès 1624 l'armée des Provinces-Unies avait un apothicaire de campagne, l'amirauté dès 1599. De 1585 à 1701 la Belgique a connu un hôpital militaire à Malines auquel était probablement attaché un apothicaire.

Les apothicaires provinciaux

L'apothicaire provincial était désigné par l'amirauté dans les villes portuaires où arrivaient malades et blessés. La Frise avait un apothicaire provincial qui était le fournisseur des prisons.

Artis et pharmaceutica doctor:

Il s'agit des médecins qui, après leur doctorat en médecine, pouvaient présenter une thèse de doctorat et devenir Artis pharmaceutica doctor. Il y en eut environ huit aux Pays-Bas, mais aucun n'exerça la pratique de la pharmacie (1818-1867). Ceci a donc également été possible en Belgique jusqu'en 1830; j'en connais trois parmi ceux-là, à savoir Dam de Bruxelles (5 juillet 1818), J.T. Bonaerts de Zoutleeuw (26 juillet 1819), et P.J. Hensman de Louvain (3 août 1825). Ils ont tous soutenu leur thèse à Louvain.

Les jardins

Jadis, chaque apothicaire avait son jardin où il faisait pousser des herbes, mais seuls quelques uns ont tenté d'y faire pousser des plantes exotiques. Le premier à citer est Peter van Coudenberg qui posséda le premier jardin de plantes privé de toute l'Europe (1548). En Belgique il v eut encore Jan Hermans de Bruxelles en 1640, et pour le Nord : N. Dumsdorf (1630-1701) à Amsterdam, Henricus Muntingh (1583-1658) à Groningue, Jacobus Mylius (1641) à Kampen, Willem Jaspersz Parduyn à Middelbourg (1593), Christiaan Porret (1554-1627) et Antonius Gaymans (1632-1680) à Leyde, Johan Sticker (1630-1701) à Breda et Reynier van de Putte à Flessingue. Le célèbre médecin Mathias de l'Obel (1538-1616) donne son appréciation sur l'officine de ce dernier apothicaire, originaire de Tirlemont, dans son "Levtsman ende Onderwijser der Medicijnen" (Guide et Instruction de la Médecine) (Amsterdam 1614). Il écrit : "Reynier van de Putte qui de même assortit mieux et plus richement son officine et son jardin de plantes médicinales que tout autre en Zélande". Le médecin de l'Obel partit s'installer aux Pays-Bas tout comme Clusius et Dodoens. Ceci provoqua chez Vandewiele l'affirmation suivante : "Ainsi en alla-t-il de toute l'intelligentsia des Flandres; ils émigrèrent vers le Nord des Pays-Bas qui s'était libéré par les armes ou vers l'étranger. La renaissance avec toute sa splendeur, toutes ses grandes promesses, devint ainsi pour les Flandres un saignement à blanc, une misère intellectuelle que nous avons à peine surmontée quatre siècles plus tard".

Les herbiers

Vandewiele se fixe une limite dans le temps à l'année 1600 de sorte que "de telles plantes séchées ou conservées, comme on les conserve dans les bibliothèques et les musées d'Histoire naturelle, ne font pas partie de l'étude". Aux Pays-Bas, l'herbier de Jan Ingehousz est conservé au musée de Breda. L'herbier national de Leyde possède une grande quantité de matériel qui provient à l'origine d'apothicaires. Il reste toutefois à dresser la liste nominative des apothicaires.

Les guildes et les Saints Patrons

Les guildes des sept arts libres, dont quiconque savait lire et écrire pouvait être membre, étaient dédiées la plupart du temps à Saint Luc. (Amsterdam, Zwolle, La Haye).

Parmi les autres Saints Protecteurs il y eut Saint Nicolas pour les guildes des marchands et les Saints Côme et Damien pour les guildes de chirurgiens. Après la réforme, les protecteurs deviennent Apollon pour Rotterdam et La Haye, Esculape pour Amsterdam et Alkmaar, Hygiée pour Haarlem et Delft et Hippocrate pour Flessingue.

Références

- 1. Aernouts, R.; Antwerpse apothekers 1516-1623. Antwerps Farmaceutisch tijdschrift 44 1966
- 2. Aernouts, R.; Antwerpse apothekers 1623-1792. Antwerps Farmaceutisch tijdschrift 42 1964
- 3. Arends, D.; Zur Geschichte der Ratsapotheke Lüneburg. Pharm. Rundschau 2 147-151.
- 4. Backer, C.M.E. de; Farmacie te Gent in de late Middeleeuwen. Hilversum 1990.
- 5. Berg, W.S. van den; Een Middelnederlandsche vertaling van het Antidotarium Nicolai. Leiden 1917.
- Bierman, A.I. en D.A. Wittop Koning;
 Herboristen, een farmaceutisch deelberoep in Nederland onder de Franse wetgeving (1811-1814).
 Tsch.Gsch.Gnk.Natuurw.Wisk.Techn. 14 1991 1-13

- 7. M.J. van Lieburg en D.A. Wittop Koning;
 Biografische index van Nederlandse apothekers tot
 1867. Rotterdam 1992.
- 8. Bosman-Jelgersma, H.A.; De functie van de hofapotheker. PW 116 1981
- 9. Broekx, C.; Histoire du Collegium medicum Antwerpiense. Antwerpen 1858.
- Daems, W.F. en L.J. Vandewiele;
 Noord- en Zuidnederlandse stedelijke pharmacopeën. Mortsel/Joppe 1955.
- 11. Elaut, L; Kosmas en Damiaan in de Beneluxlanden. Scientiarum Historia 10 1968 13-30.
- 12. Grendel, E; De ontwikkeling van de artsenijbereidkunde in Gouda tot 1865. Gouda 1957.
- 13. Guislain, A.; Limitation des pharmaciens en Belgique sous l'ancien régime. Bull. Kring Benelux 27 1961.
- 14. Guislain, A.; Les Apothicaires bruxellois. Revue de médecine et de Pharmacie 1962, 1963.
- 15. Guislain, A.; Origine et évolution des premières réglementations pharmaceutiques en Belgique. Bull. Kring Benelux 32 1964.
- 16. Guislain, A.; Les tarifs des médicaments en Belgique sous l'ancien régime. Bull. Kring Benelux 43 1971.
- 17. Guislain, A.; Contribution à l'Histoire de la Pharmacie en Belgique sous le Régime français (1794-1814) Brussel 1959.

- 18. Haver Droeze, J.J.; Het Collegium medicum Amstelodamense 1637-1798. Haarlem 1921.
- 19. Hélin, E.; Demografische ontwikkeling van de Zuidelijke Nederlanden 1500-1800. In Algemene geschiedenis der Nederlanden V. Sociaaleconomische geschiedenis, geografieën, demografie 1500-1800. Haarlem 1980.
- 20. Heuvel, R. van den; Mechelen en de Farmacie. Mechelen 1962.
- 21. Itallie, E.I.; Uit de geschiedenis der militaire pharmacie in Nederland IV Over de militaire apothekers. PW 76 1939 349-369, 397-416
- 22. Jaspers, P.A.Th.M.; De ontwikkeling van de pharmacie in Limburg gedurende de Franse tijd (1794-1814). Venlo 1966.
- 23. Kulsdom, M.E.; Het collegium medicum te Leeuwarden. Ned.Tijdschr. Geneesk. 95 1951 3039-3049
- 24. Posthumus, N.W.; Nederlandsche prijsgeschiedenis. Leiden 1943.
- 25. Prévet, F.; Les statuts et réglements des Apothicaires. Parijs 1950.
- 26. Segers, E.G.; "De Mortier". La plus ancienne pharmacie privée de Belgique.
- 27. Vandewiele, L.J.; Vergelijkende studie over de Collegia Medicae in België. Bull, Kring Benelux 14 1956.
- 28. Vandewiele, L.J.; Een vergeten Belgische farmacopee. Het Dispensatorium van Triller. Bull. Kring Benelux 60 1980 47-54.

- 29. Vandewiele, L.J.; Een Antwerpse taxe van medicamenten van 1668 te Hulst. Bull. Kring Benelux 70 1986 25-34.
- 30. Vandewiele, L.J.; Geschiedenis van de Farmacie in België. Beveren 1981.
- 31. Wittop Koning, D.A.; De handel in geneesmiddelen te Amsterdam tot omstreeks 1637. Purmerend 1942.
- 32. Wittop Koning, D.A.; De voorgeschiedenis van het Collegium Medicum te Amsterdam. Jaarb. Amstelodanum 41 1947 51-58.
- 33. Wittop Koning, D.A.; Mathias de l'Obel en zijn betekenis voor de pharmacie. Pharm. Tijdschr. België 28 1951 36-41. Bull. Kring Benelux I 1-6
- 34. Wittop Koning, D.A.; The Belgian Pharmacopoeas during the union with Austria 1714-1794. Vorträge der Jubiläumshauptversammlung der Int. Gesellschaft f. Gesch.der Pharmazie. Salzburg 2951 117-123. Salzburg 1952.
- 35. Wittop Koning, D.A.; De herkomst van onze pharmaceutische ordonnantiën. Pharm.Tijdschr. België 29 1952 77-81.
- 36. Wittop Koning, D.A.; De geschiedenis van de groothandel in geneesmiddelen. Pharm. Tijdschr. België 31 1954 174-178.
- 37. Wittop Koning, D.A.; De rol van Antwerpen in de geschiedenis van de pharmacie. Pharm. Tijdschr. België 32 1955 nr 5.

- 38. Wittop Koning, D.A.; De herkomst van onze Nederlandse pharmaceutische ordonnantiën. Pharm. Tijdschr. België 29 1952 77-81
- 39. Wittop Koning, D.A.;

I Het schuldboek van apotheker Mylius te Kampen. II Het debiteurenboek van Anthoni d'Ailly 1819-19820 Econ.Hist. Jaarboek 1958, Bull. Kring Benelux 17 III Een viertal inventarissen van het pharmaceutisch bedrijf van A. d'Ailly uit de jaren 1799-1802. Econ., Hist. Jaarb. 28 1961 259-278. Bull. Kring Benelux 28 1-20.

- Wittop Koning, D.A.; De apotheek in de Middeleeuwen.
 Med.Kon.Vlaamse Ac. v Wetenschappen,
 Letteren en Schone Kunsten van België, klasse der wetenschappen, 22 1960 nr. 5
- 41. Wittop Koning, D.A.; Facsimile of the first Amsterdam Pharmacopoeia 1636 Nieuwkoop 1961.
- 42. Wittop Koning, D.A.; Die Ratsapotheke in den Niederlande. Pharm. Rundschau 3 1961 nr. 3.
- 43. Wittop Koning, D.A.; Was ist eine Pharmakopoe? Festschrift G.E. Dann. Veröffentl. Int. Gesellschaft Gesch. Pharmazie 22 1963 181-191.
- 44. Wittop Koning, D.A.; Cosmas en Damiaan in de Nederlanden. Scientiarum Historia 10 1960 8-12.
- 45. Wittop Koning, D.A.; De herkomst van de oudste Ieperse keur. Farm. Tijdschrift België 52 1975 62-66.

- 46. Wittop Koning, D.A.; Compendium voor de geschiedenis van de pharmacie van Nederland. Den Haag 1986.
- 47. Wittop Koning, D.A.; De landsapotheker. Pharm. Wbl 121 1986. 301-304 Bull 7,
- 48. Wittop Koning, D.A.; Een serie majolica apothekerspotten uit de bodem van Vlissingen. Antiek 27 1992 79-81.
- 49. Woude, A.M. van der, Demografische ontwikkeling van de Noordelijke Nederlanden. 1500-1800. In Algemene Geschiedenis der Nederlanden. V. Sociaal economische geschiedenis, geografie en demografie 1500-1800. Haarlem 1980.